

CLASSES A HORAIRES AMENAGES

MUSIQUE

CHAM

LIVRET D'INFORMATION

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

SOMMAIRE

Présentation	p. 3
Etablissements partenaires	p. 4
Cursus et planning	p. 5
CHAM primaire / filière instrument	p. 5
CHAM primaire / filière voix	p. 5
CHAM Collège	p. 6
Filière S2TMD Lycée	p. 7
Modalités d'inscription	p. 8
Calendrier	p. 9, 10 et 11

PRESENTATION

Emanant d'un partenariat entre la Direction Académique de l'Education Nationale et la Cité des Arts, Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, les classes à horaires aménagés offrent un parcours d'études idéal aux enfants souhaitant consacrer plus de temps à leur pratique artistique. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves domiciliés dans la Métropole (pour les classes primaires et collège).

L'aménagement horaire en Musique est possible du CE1 à la Terminale. Tout en suivant une scolarité identique à celle des autres établissements, les élèves reçoivent une formation artistique complète combinant les études générales et l'apprentissage musical (sur le temps scolaire).

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux enfants admis en classe à horaires aménagés et la Cité des Arts applique la gratuité du parcours pour ces élèves. Seuls les droits de location sont perçus, si un instrument est mis à la disposition de l'élève.

« Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture. »

Circulaire N° 2002-265, du 2 août 2002

B.O. n°31 du 29 août 2002

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES (PARCOURS MUSIQUE)

CITE DES ARTS Danse, Musique, Théâtre

Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier 3M

13 avenue du Professeur Grasset – 34 000 MONTPELLIER

Contact 04 99 54 77 77 / scolarite.crr@montpellier3m.fr

www.conservatoire.montpellier3m.fr

Pour l'année scolaire 2025/2026 :

Enseignement général	ETABLISSEMENT SCOLAIRE		FILIERE INSTRUMENT	FILIERE VOIX
Ecoles Élémentaires	Ecole GAMBETTA Rue des soldats 34000 Montpellier Tel : 04.67.92.35.53 ce.0340489x@ac-montpellier.fr	CE1		X
		CE2		X
		CM1		X
		CM2		X
	Ecole Charles DAVILER 5, rue du Colonel Marchand 34000 MONTPELLIER Tel : 04.67.63.52.50 Ce.0340471C@ac-montpellier.fr	CE1	X	
		CE2	X	
		CM1	X	
		CM2	X	
	Ecole PERICLES 528, boulevard Antigone 34000 MONTPELLIER Tel : 04.67.65.49.69 ce.0341689B@ac-montpellier.fr	CE1	X	
		CE2	X	
		CM1	X	
		CM2	X	
	Ecole Léopold Sedar SENGHOR 26, avenue de Bologne 34080 MONTPELLIER Tel : 0467.75.34.79 ce.0341878G@ac-montpellier.fr	CE1	X	
		CE2	X	
		CM1	X	
		CM2	X	
Collège	Cité scolaire Françoise COMBES 4 rue du 81 ^{ème} régiment d'infanterie 34000 Montpellier Tel : 04 67 0617 80 Ce.0342266D@ac-montpellier.fr	6 ^{ème}		X
		5 ^{ème}		X
		4 ^{ème}		X
		3 ^{ème}		
	Collège Clémence ROYER 17, Bd Pasteur 34000 Montpellier Tel : 04.67.79 61 87 Fax : 04.67.79 94 28 ce.0340048t@ac-montpellier.fr	6 ^e	X	
		5 ^e	X	
		4 ^e	X	
		3 ^e	X	
Lycée	Cité Scolaire Georges CLEMENCEAU 31, Bd Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2 Tel : 04.67.06.03.33 Fax : 04.67.92.84.19 ce.0340039h@ac-montpellier.fr	2 ^{nde}	X	
		1 ^{ere}	X	
		Term.	X	

CURSUS ET PLANNING

CHAM Primaire

Du CE1 au CM2, deux orientations sont proposées : la filière instrument et la filière voix.

FILIERE INSTRUMENT

- La filière instrument s'organise sur 2 après-midis, à raison de 6h hebdomadaires d'enseignement instrumental, de chant choral et de formation musicale.
- A partir de la 3^e année de pratique (CM1) les élèves participent également à une pratique collective instrumentale (hors temps scolaire).
- Les élèves musiciens déjà inscrits en cursus traditionnel (hors CHAM) peuvent se présenter dans cette filière à tout moment de leur scolarité, sous réserve de place disponible dans le niveau souhaité et suivant l'avis de la commission d'affectation.

	CE1	CE2	CM1	CM2
Enseignement instrumental cours en binôme	2 x 1h	2 x 1h	2 x 1h	2 x 1h
Formation musicale	2 x 1h	2 x 1h	2 x 1h	2 x 1h
Chant choral	2 x 1h	2 x 1h	1 x 1h	1 x 1h
Pratique collective instrumentale instruments de l'orchestre			1h	1h
Total	6h		6h	

FILIERE VOIX

- La filière voix propose 4h30 de cours hebdomadaires répartis sur 2 demi-journées.
- Le dispositif prévoit des cours de chœur, de technique vocale, de formation musicale et un atelier « corps en scène » mêlant danse et expression théâtrale.
- Les élèves peuvent rejoindre cette filière tout au long de leur parcours scolaire, sous réserve de place disponible dans le niveau souhaité et suivant l'avis de la commission d'affectation.

	CE1	CE2	CM1	CM2
Chœur	1h15 + 45 min	1h15 + 1h	1h15 + 1h	1h15 + 1h
Formation musicale	45 min	1h	1h30	1h30
Technique vocale	45 min	1h	1h	1h
Atelier corps en scène	1h	1h	1h	1h
Total	4h30	5h15	5h45	5h45

CHAM Collège

A partir de la 6^e, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire à dominante instrumentale réparti sur trois demi-journées.

- Le professeur d'éducation musicale (collège) assure une heure d'enseignement dédié sur le volume global prévu dans le cadre du dispositif.
- L'enseignement au conservatoire comprend la pratique individuelle instrumentale, la formation musicale, le chant choral (obligatoire en 6^e et 5^e et optionnel en 4^e et 3^e) et la pratique collective instrumentale pour les instruments de l'orchestre.
- Les élèves musiciens déjà inscrits en cursus traditionnel dans un conservatoire (hors CHAM) peuvent se présenter en filière instrument à tout moment de leur scolarité, sous réserve de place disponible dans le niveau souhaité et suivant l'avis de la commission d'affectation.

	6e	5e	4e	3e
Enseignement instrumental	45 min	45 min	45 min	45 min à 1h
Formation musicale	1h30	2 h	2h	2h
Chant choral	1h30	1h30	1h30 (facultatif)	1h30 (facultatif)
Education musicale	1h	1h	1h	1h
Pratique collective instrumentale instruments de l'orchestre	1h30	1h30	1h30	1h30
Total	4h45 à 6h15	5h15 à 6h45		

CHAAS (Classe à Horaires Aménagés Art de la Scène) Cité scolaire Françoise COMBES.

A partir de la 6^{ème}, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire à dominante voix ou théâtre réparti sur la semaine,

	6e	5e	4e	3e
Technique vocale	1h	1h	1h	1h
Formation musicale	1h30	2 h	2h	2h
Chant choral	1h30	1h30	1h30	1h30
Education musicale au collège	1h	1h	1h	1h
Pratique collective chœur au collège.	1h	1h	1h	1h
Total	6h	6h30		

Filière S2TMD Lycée

- La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) permet la valorisation d'un parcours artistique dans le cadre des études générales et du baccalauréat.
- Le bac S2TMD vise une poursuite d'étude en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur et en écoles supérieures (Conservatoires supérieurs, Pôles supérieurs, Universités).
- Le bac S2TMD se prépare en 2 ans. Après une 2^{de} générale et technologique, le cursus comprend des enseignements généraux (communs à toutes les séries) et des enseignements de spécialités (propres à la série S2TMD). Ainsi, dès la 1^{ère}, les élèves suivent un cours d'Economie et Droit du Spectacle Vivant (EDES) dans lequel ils étudient les pratiques et les politiques culturelles, l'économie et les métiers du spectacle vivant.

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Dépôt du dossier de candidature

Période de retrait de dossier et d'inscription :

- Ecoles élémentaires et collèges : du 26 janvier au 28 février
- Lycée : du 26 janvier au 28 février

Le dossier d'inscription au test d'entrée est accessible sur le site internet de l'Académie

2. Procédures de recrutement

Après dépôt du dossier de candidature, voici la procédure de recrutement :

CHAM Primaire

- Pour une entrée en CE1 : test d'aptitude
- Pour une entrée en CE2 > CM2 (filière instrument) :
 - ✓ Test instrumental et FM pour les candidats externes
 - ✓ Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne
- Pour une entrée en CE2 > CM2 (filière voix) :
 - ✓ Test vocal pour tous les candidats
 - ✓ Test de FM pour les candidats externes

CHAM Collège

- Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne
- Test instrumental et FM pour les candidats externes

Filière S2TMD Lycée

- Test instrumental et FM suivi d'un entretien pour les candidats externes
- Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne

A propos du test instrumental :

- Les candidats jouent un programme imposé par la Cité des Arts. L'affichage des œuvres imposées est affiché et diffusé sur le site internet de la Cité des Arts en janvier.

3. Commission d'admission

Une commission mixte réunissant les établissements partenaires, sous la présidence du Directeur académique ou de son représentant, établie la liste des candidats retenus en filière CHAM et S2TMD.

L'Académie diffuse les résultats.

CALENDRIER DES PROCEDURES D'ADMISSION EN CLASSES HA

RENTREE SCOLAIRE 2026

CLASSES A HORAIRES AMENAGES – MONTPELLIER

POUR TOUTES LES CANDIDATURES

Inscription sur la plateforme DSDEN34

Entre le 26 janvier et 28 février 2026

(Aucune possibilité de prolongement)

ECOLES ELEMENTAIRES : Sédar-Senghor, Périclès, Daviler et Gambetta (Danse / Musique)

- Réunion d'information **MUSIQUE** : **Mardi 13 janvier à 18h00** à l'Ecole Elémentaire L. Sedar-Senghor ou réunion accessible en visio : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/536451/creator/82105/hash/d9f2f70e2a660b10b9c39f9fc5cecf141b8759d7>
- **MUSIQUE** (filière voix et/ou filière instrumentale)

- **Pré-inscription en ligne** : : du 26 janvier au 28 février : <https://edurl.fr/fP9n6d74>
- **CE1 : Test d'intégration** : Mercredi 1^{er} avril (**voix**) et samedi 04 avril – Cité des Arts (Présence de l'enfant obligatoire sur les 2 dates)
- Pour les élèves admis en CE1 CHAM filière instrumentale uniquement :
Découverte instrumentale : Samedi 11 avril - Cité des Arts (Présence obligatoire pour les enfants admis)
Test instrumental : Samedi 13 juin – Cité des Arts (Présence obligatoire pour les enfants admis)
- **Commission** : **Mercredi 08 avril**
- Intégration CE2<CM2 test instrumental et FM : Samedi 11 avril - Cité des Arts
- Commission : lundi 04 mai
- **Résultats** : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)

COLLEGES : C. Royer (instruments), et cité scolaire F. Combes (Théâtre et voix)

Réunion d'information (Musique) : Lundi 19 janvier à 18h00 au collège Clémence Royer ou en Visio <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/536452/creator/82105/hash/8390be9600223dade1e327bee5566a9d7f644955>

MUSIQUE (filière voix et/ou filière instrumentale)

Pré-inscription en ligne : du 31 janvier au 08 mars

Filière voix :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-arts-de-la-scene-f-combes-2025>

test 6^{ème} 5^{ème} lundi 17 mars à partir de 17h15 à la Cité des Arts

Commission : Vendredi 21 mars à 10h

Filière instrumentale :

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/hrWwGrS>

- Test instrumental et FM : Samedi 22 mars (Après-midi) - Cité des Arts

Commission : lundi 5 mai à 10h

Résultats : **les retours se font par affelnet**

- **THEATRE** : CHAAS classe à horaires aménagés art de la Scène (théâtre/voix)

Pré-inscription en ligne : du 26 janvier au 28 février

- <https://edurl.fr/LejcZNbN>

Test : Mercredi 18 mars (6^e<5^e : 13h30 - 15h00 / 4^e<3^e : 15h30 – 17h00) - Cité des Arts

Commission : Jeudi 07 mai

Résultats : **les retours se font par affelnet**

LYCEE G. Clémenceau (Danse / Musique / Théâtre)

- **Réunion d'information : Vendredi 16 janvier 2026 à 18h – Salle Bartok - Cité des Arts**

- Réunion accessible en Live Facebook (page Facebook de la Cité des Arts)

- **CANDIDATURE EN LIGNE (DANSE, MUSIQUE OU THEATRE)**

- <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/formulaire-de-pre-inscription-dans-le-cursus-s2tmd>

- **MUSIQUE**

Dépôt de candidature : du 26 janvier au 28 février

Test instrumental et FM (pour les candidats externes au CRR) : Samedi 11 avril (matin) - Cité des Arts

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)